

Projet de loi n° 106 : un (petit) pas vers la transition énergétique

Mémoire présenté à la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 106
Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030
et modifiant diverses dispositions législatives

Pierre-Olivier Pineau
Professeur titulaire, HEC Montréal

Jeudi 18 août 2016 (version du 8 août 2016)
Salle du Conseil législatif, Hôtel du Parlement
Québec

Projet de loi n° 106 : un (petit) pas vers la transition énergétique

Pierre-Olivier Pineau

Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal

À propos de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie – HEC Montréal

La Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal a pour mission d'accroître les connaissances sur les enjeux liés à l'énergie dans une perspective de développement durable, d'optimisation et d'adéquation entre les sources d'énergie et les besoins de la société. La création de cette chaire a été rendue possible grâce au soutien d'entreprises partenaires : BMO, Boralex, Énergie renouvelable Brookfield, Enbridge, Gaz Métro, McCarthy Tétrauld, Pétrolia, PwC et Valero. Pour plus d'information, veuillez consulter le site energie.hec.ca

Remerciements

Les commentaires et suggestions de Louis Baumier, Sylvain Audette, Johanne Whitmore et Ak'ingabe Guyon ont été utiles à la rédaction de ce mémoire.

Chaire de gestion du secteur de l'énergie
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

Web : energie.hec.ca

Twitter : [@HECenergie](https://twitter.com/HECenergie)

Pour citer ce mémoire : P.-O. Pineau. « Projet de loi n° 106 : un (petit) pas vers la transition énergétique », Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, 2016.

©2016 Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. Ce rapport n'engage que la responsabilité des auteurs.

Table des matières

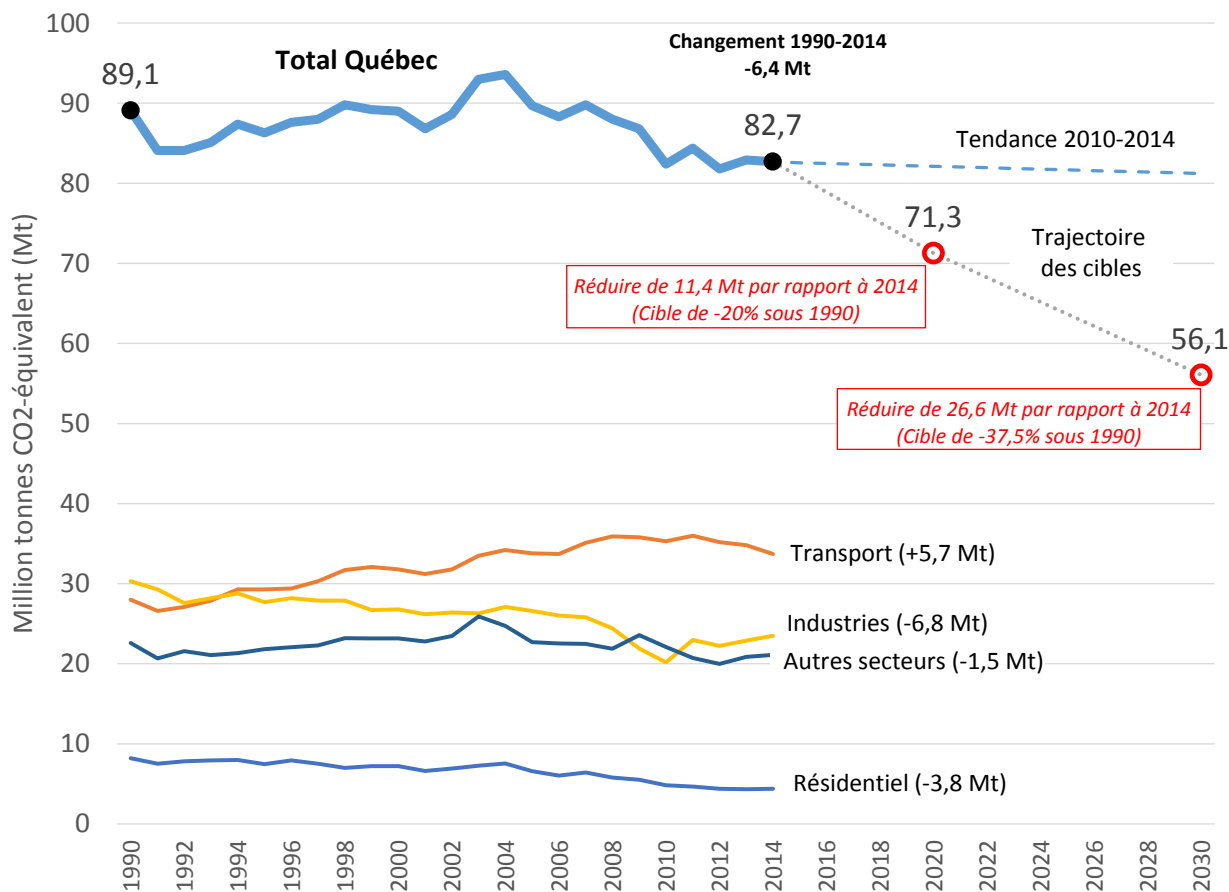
Introduction : une transition nécessaire, un défi important, une perspective enthousiasmante.....	4
Section 1 : Transition énergétique Québec.....	7
1.1 Une excellente initiative.....	7
1.2 ... qui souffre de certaines lacunes.....	7
1.2.1 Manque de coordination interministérielle	7
1.2.2 Gouvernance politisée.....	8
1.2.3 Structure de financement inadéquate	8
1.2.4 Table des parties prenantes	9
1.3 Conclusion sur TEQ.....	9
Section 2 : Gouvernance de la régie de l'énergie et renouvellement de l'offre aux consommateurs	10
Section 3 : Financement des infrastructures électriques d'un projet de transport collectif	11
Section 4 : Édiction de la loi sur les hydrocarbures.....	12
4.1 Commentaire général sur la loi sur les hydrocarbures	12
4.2 Lien entre la transition énergétique et les hydrocarbures.....	12
Conclusion générale	13
Bibliographie	14

Introduction : une transition nécessaire, un défi important, une perspective enthousiasmante

La transition énergétique est nécessaire à plusieurs égards. En premier lieu, au nom de la lutte contre les changements climatiques, puisque 70% des émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) proviennent de la combustion d'énergie fossile (ECCC, 2016). Mais aussi parce que ces énergie fossiles nous coûtent chers : environ 740 millions de litres d'essence se vendent chaque mois au Québec, ainsi que 410 millions de litres de diesel (Statistique Canada, 2016a). Les coûts directs des importations de pétrole, des véhicules qui utilisent ces carburants, des infrastructures routières pour permettre à ces véhicules de rouler s'additionnent aux coûts indirects de la congestion, des accidents et de santé, notamment induits par la pollution de l'air et le niveau d'activité physique. Ce sont des milliards de dollars que le Québec dépense annuellement pour son système de transport routier basé sur les hydrocarbures. Une transition énergétique bien pensée permettrait de faire mieux.

Le défi est cependant important, parce que les émissions de GES stagnent autour de 83 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂ depuis 2010, soit un déclin de 6,4 Mt entre 1990 et 2010 ; voir le graphique 1. Ce déclin est essentiellement lié à une diminution des émissions industrielles énergétiques et non-énergétiques¹ (-6,8 Mt sur la même période).

Graphique 1. Émissions de GES 1990-2014, tendance et cibles pour 2020 et 2030 (ECCC, 2016)



¹ Les émissions industrielles (catégorie « Industrie » sur le graphique 1) regroupent ici le raffinage des combustibles fossiles, les industries manufacturières et toutes les émissions liées aux procédés industriels. Ces dernières émissions ne proviennent pas de la combustion d'énergie.

Si la tendance des 2010-2014 se maintenait jusqu'en 2020 et 2030, le Québec serait très loin d'atteindre ses cibles de réduction de GES. Le graphique 1 illustre les trajectoires très différentes de la tendance récente (2010-2014) et de celle qu'il faudrait suivre pour atteindre les cibles fixées par le gouvernement : 20% de réduction sous le niveau de 1990 en 2020 et 37,5 % de réduction en 2030 (MDDELCC, 2016a).

Comme 70 % des émissions de GES québécoises sont liées à la combustion d'énergies fossiles, réduire ces émissions doit impérativement passer par une diminution de l'usage de ces sources d'énergie. Tous les secteurs seront touchés, mais le secteur du transport (41 % des émissions totales québécoises) devra aussi évoluer rapidement, et dans une direction opposée à celle de la période 1990-2014, où les émissions ont augmentés de 5,7 Mt (une croissance de 20 %).

Ce défi en transport est particulièrement important dans un contexte où les Québécois achètent des camions² pour des montants record : 8,9\$ milliards en 2015, contre 7,5\$ en 2014, tout en délaissant les voitures, dont les ventes diminuent au cours des 15 dernières années (Statistique Canada, 2016b).

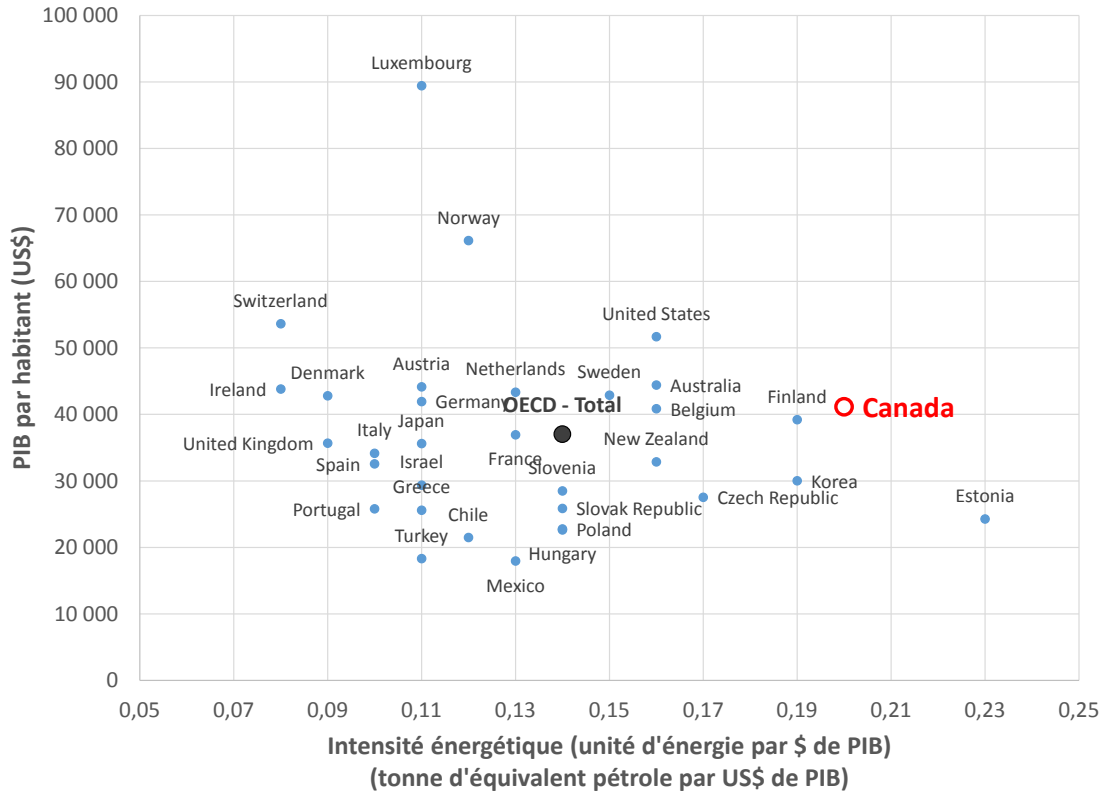
Une perspective positive se dégage néanmoins de cette nécessaire transition énergétique: il est possible de créer de la richesse en consommant moins d'énergie. La simple comparaison de l'intensité énergétique des pays de l'OCDE permet de voir que beaucoup de pays « riches » parviennent à utiliser 50 % moins d'énergie par dollar de richesse que d'autres pays. Ainsi, comme l'illustre le graphique 2, des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark, ou la Suisse, qui ont des niveaux de richesse similaires à celui du Canada, ont besoin de moins de la moitié de l'énergie utilisée au Canada pour créer un même dollar de richesse. Le Canada a la deuxième plus haute intensité énergétique de l'OCDE, après l'Estonie. Ce qui signifie qu'après l'Estonie, c'est au Canada qu'il se consomme le plus d'énergie pour générer une unité de richesse. Évidemment, la structure industrielle des pays a une influence sur leur intensité énergétique, tout comme leur climat et leur taille. Mais il faut se rappeler que le Canada génère 70 % de sa richesse dans le secteur des services, qui est peu énergivore, alors que l'Allemagne, par exemple, n'a que 68 % de son PIB qui provient des services (CIA, 2016), ce qui ne l'empêche pas d'avoir une intensité énergétique nettement moindre. Des progrès importants pourraient ainsi être réalisés au Canada.

Le Québec a une intensité énergétique équivalente à la moyenne canadienne (Conference Board of Canada, 2016). Ici comme partout au Canada, il serait donc possible d'augmenter la productivité énergétique : créer plus de richesse en consommant moins d'énergie.

La transition énergétique ne doit donc pas être vue comme allant contre les intérêts économiques, mais au contraire comme étant au service du développement économique, tout en permettant d'atteindre nos objectifs environnementaux.

² La catégorie «camions» comprend les mini-fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport, les camions légers et lourds, les fourgonnettes et les autobus (Statistique Canada, 2016b).

Graphique 2. Intensité énergétique et PIB par habitant des pays de l'OCDE, 2012 (OECD, 2014)



Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a annoncé la politique énergétique 2030 et a écrit le projet de loi 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives. Ce mémoire vise à transmettre au gouvernement les commentaires de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal sur ce projet de loi.

Ces commentaires sont structurés en quatre sections, qui portent sur les quatre chapitres composant le projet de loi 106 :

- Loi sur Transition Énergétique Québec
- Gouvernance de la régie de l'énergie et renouvellement de l'offre aux consommateurs
- Financement des infrastructures électriques d'un projet de transport collectif
- Loi sur les hydrocarbures

Section 1 : Transition énergétique Québec

1.1 Une excellente initiative...

Dans un contexte énergétique québécois caractérisé par d'importants défis, surtout en ce qui a trait à la réduction de la consommation d'énergie fossile (cible de réduction de 40 % de la consommation de produits pétroliers en 2030 ; MERN, 2016), la création de l'organisme Transition Énergétique Québec (TEQ) est extrêmement positive dans la mesure où il pourra apporter davantage de cohérence dans la gouvernance de la transition énergétique.

L'élément central de TEQ sera le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques, qui devrait permettre au Québec de s'enligner sur une nouvelle trajectoire de consommation énergétique, lui permettant notamment d'atteindre ses cibles de réduction de consommation de produits pétroliers, intimement liées à celles de réduction des émissions de GES.

1.2 ... qui souffre de certaines lacunes

Quatre lacunes importantes sont cependant à souligner dans cette création de TEQ.

- 1 Manque de coordination avec les autres ministères directement concernés par la transition énergétique ;
- 2 Gouvernance à fort risque d'être politisée ;
- 3 Structure de financement inadéquate ;
- 4 Table des parties prenantes incomplète.

1.2.1 Manque de coordination interministérielle

TEQ va relever du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MERN), alors que le défi de la transition énergétique est intimement lié aux émissions de gaz à effet de serre, dont la réduction est sensée être déjà planifiée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), notamment à travers les plans d'action sur les changements climatiques (PACC). Malheureusement, les efforts des PACC et de TEQ ne sont pas directement regroupés : deux structures coexisteront. En particulier, la structure de gouvernance de TEQ dupliquera des éléments tels que le conseil de gestion du Fonds vert, prévu pour la fin 2016 (MDDELCC, 2016b) et le Comité-conseil sur les changements climatiques.

Aucun lien explicite n'est prévu entre TEQ et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTME) malgré les enjeux évidents qui lient consommation d'hydrocarbure, GES et transport. Dans le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques de TEQ, notamment pour atteindre les 40 % de réduction de consommation de produits pétroliers, il y aura inévitablement des impacts sur le transport en commun, le covoiturage, le transport actif, les véhicules individuels et le transport de marchandise. Il aurait été plus cohérent de donner au MTME cette cible de réduire la consommation de produits pétroliers, parce que c'est dans le secteur du transport que se fait 79 % de l'usage énergétique final des produits pétroliers (Statistique Canada, 2016c).

Enfin, la mission de TEQ va aussi l'amener à toucher à des enjeux d'aménagement du territoire, relevant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et à des questions sur les bâtiments, qui relèvent du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à travers les organismes qui relèvent de ce ministère : Commission de la construction du Québec et Régie du bâtiment du Québec.

TEQ étant un personne morale, mandataire de l'état (article 2 du projet de loi 106), mais relevant du MERN, des difficultés sont à prévoir dans l'élaboration, mais surtout la mise en œuvre, de son plan directeur. En effet, différentes actions du plan directeur affecteront inévitablement les multiples secteurs mentionnés précédemment, relevant d'autres ministères ou organismes publics, sans que ceux-ci n'aient été formellement impliqués dans ce plan directeur.

Ainsi, l'ambitieuse transition énergétique visée par le gouvernement et par TEQ ne se voit pas dotée d'un organisme fédérant les différents ministères concernés. Le piège énoncé par la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (Lanoue et Mousseau, 2014) ne sera vraisemblablement pas évité : «[si] la maîtrise de l'énergie demeure la préoccupation du seul ministère des Ressources naturelles, la coordination des interventions gouvernementales sera laborieuse ». Un manque de coordination interministériel est très probable, ralentissant d'autant la réalisation de la transition.

1.2.2 Gouvernance politisée

Un grand nombre de brèches par lesquelles des influences politiques pourraient se manifester se trouvent dans le projet de loi 106, certaines plus inquiétantes que d'autres. En voici une liste :

- « Le gouvernement établit les orientations et les objectifs généraux que doit poursuivre Transition énergétique Québec » (article 9).
- Le plan directeur peut être changé par le gouvernement « à tout moment » (articles 9 et 14).
- Le plan directeur est soumis au gouvernement avant d'être déposé à la Régie (article 13), pour « déterminer si le plan directeur répond aux cibles, aux orientations et aux objectifs généraux ».
- Le conseil d'administration est nommé par le gouvernement (article 23).
- Le budget de TEQ est soumis à l'approbation du gouvernement (article 51).

Ainsi, TEQ se trouve à risque de non seulement voir son plan directeur être biaisé par des enjeux politiques complètement indépendants de la transition énergétique, mais de devoir changer son plan directeur si, « à tout moment », le gouvernement change ses orientations. La nécessité de la transition énergétique n'est cependant pas une question d'orientation gouvernementale. Elle requiert une gouvernance, ainsi qu'un financement et une reddition de compte, stable et prévisible. Une plus grande indépendance de TEQ par rapport aux changements de gouvernements, mais toujours soumise à des audiences devant la Régie de l'énergie, aurait été non seulement souhaitable mais requise pour sa crédibilité.

1.2.3 Structure de financement inadéquate

Alors qu'environ 85 % de revenus du Fonds vert proviennent des enchères du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (MDDELCC, 2016b), pour financer la lutte aux changements climatiques, ce n'est qu'une partie du Fonds vert qui sera mis à la disposition de TEQ. Cet éparpillement du financement entre différentes entités s'ajoutera au manque de coordination soulevé dans la gouvernance.

De plus, un nouveau Fonds de transition énergétique est créé. Il sera alimenté par les éventuelles redevances sur les hydrocarbures. La source de financement de ce fonds représente un symbole assez malheureux : pour financer la transition hors des hydrocarbures, il semblerait qu'il faille commencer à en produire ! Évidemment, la transition énergétique ne nécessite pas qu'on empêche tout développement dans la production d'hydrocarbures, mais créer un nouveau Fonds de transition énergétique, alimenté par la production de ce qu'on vise à moins consommer, offre à tout le moins une image paradoxale. Il aurait été plus simple de faire verser les redevances sur les hydrocarbures dans des fonds déjà existants (fonds des générations ou fonds vert), et de s'assurer par ailleurs que la transition

énergétique soit adéquatement financée – sans devoir attendre qu'on produise des hydrocarbures pour la préparer.

1.2.4 Table des parties prenantes

La table des parties prenantes est purement consultative et ses 15 membres sont nommés par le CA (article 42). Il aurait semblé naturel que des représentants de tous les acteurs du secteur énergétique puissent y être nommé, pour justement que les « parties prenantes » aient leur mot à dire. Dans ce contexte, l'exclusion de personnes employées par des distributeurs d'énergie (article 42) semble exagérée et dommageable. Ces personnes représentent un maillon de la chaîne énergétique extrêmement important, qui ont des avis pertinents sur les questions traitées par TEQ.

Le projet de loi actuel vise ainsi la création d'une table des parties prenantes partielle, alors que le nombre de membres prévu à cette table permet d'équilibrer les influences. Ces influences sont d'autant moins à craindre que cette table n'a pas qu'une portée consultative, ce qui est une bonne approche.

1.3 Conclusion sur TEQ

Si TEQ représente une amélioration par rapport à la situation actuelle, cet organisme ne se voit pas doté de l'envergure nécessaire pour maximiser les chances qu'elle puisse efficacement guider la transition énergétique.

Il serait nécessaire de :

- Lier TEQ aux autres ministères touchés par la transition énergétique ;
- Rendre sa gouvernance plus indépendante du gouvernement ;
- Mieux assurer son financement en lui attribuant une part plus importante du Fonds vert (ce qui pourrait être rendu possible en fusionnant des responsabilités du PACC avec celle de TEQ), en s'assurant d'une reddition de compte serrée ;
- Rendre la table des parties prenantes ouvertes à toutes les parties prenantes, incluant les distributeurs d'énergie, en conservant sa nature consultative.

Section 2 : Gouvernance de la régie de l'énergie et renouvellement de l'offre aux consommateurs

Deux commentaires généraux sont faits sur cette section.

- **Promotion du GNR.** Il aurait été préférable de rendre plus explicite que les changements apportés visent notamment de permettre de valoriser le gaz naturel renouvelable (GNR) dans le réseau de distribution de gaz naturel. Le GNR représente une source d'énergie potentiellement importante pour le Québec, dont il est important d'assurer le développement.
- **Véritablement renouveler l'offre aux consommateurs.** Quel « renouvellement de l'offre aux consommateurs » est proposé ? Rien dans ce chapitre ne semble renouveler l'offre, si ce n'est, peut-être, le biogaz (GNR) et des carburants renouvelables dans l'essence et le diesel. Cela ne représente cependant pas véritablement une offre renouvelée, puisque pour le consommateur, il n'y a aucune différence visible dans l'utilisation des produits. Dans un contexte de transition énergétique, un renouvellement de l'offre devrait toucher, plus fondamentalement, aux approches de fournitures des « services énergétiques ». Ainsi, les consommateurs ne veulent pas d'électricité, de gaz naturel ou de produits pétroliers, mais ils veulent une température intérieure confortable, de la lumière, du divertissement, de la mobilité, cuire ou conserver des aliments. Un véritable renouvellement de l'offre impliquerait de favoriser l'émergence d'entreprises qui fournissent ces services de manière plus efficace qu'actuellement, où trop souvent les consommateurs doivent acheter et les équipements et l'énergie nécessaire à l'obtention des services voulus. Cela ne favorise pas toujours les choix optimaux, au contraire, notamment à cause des limites des consommateurs (financières, accès à l'information, capacité d'analyse, etc.). Des gestionnaires en énergie de bâtiment, des opérateurs de services de mobilité et de logistiques, sont parmi les entreprises qui pourraient véritablement renouveler l'offre de services énergétiques.

Section 3 : Financement des infrastructures électriques d'un projet de transport collectif

Deux commentaires généraux sont aussi faits sur cette section.

- **Gouvernance du transport en commun rendue plus complexe et politisée.** La gouvernance du transport en commun est déjà complexe : financement et structures fédérales, provinciales, municipales et privées, causant des obstacles structurels au développement intégré de l'offre. Est-il sage d'ajouter un nouvel acteur dans ce secteur, Hydro-Québec, dont les activités n'ont rien à voir avec le transport en commun? Cela rendra encore plus complexe une gouvernance déjà alambiquée. De plus, l'article 20 politise le processus : l'aide financière doit être « autorisée » par le gouvernement.
- **Augmenter de manière indirecte le prix de l'électricité.** Les tarifs d'Hydro-Québec seront soumis à des hausses non-relies aux consommateurs d'électricité, ni à la valeur de l'électricité – mais plutôt à la volonté de politiciens de financer certains projets particuliers. Ce n'est pas un choix qui se fait dans le meilleur intérêt de la société, parce que les prix devraient refléter la valeur des services rendus, et non pas un mélange de différents coûts qui ne sont pas liés au service rendu.

Si les projets de transport collectif concernés par ce chapitre émanaient d'instance de planification du transport en commun, ces dispositions pourraient être un peu plus acceptables, mais ce n'est pas le cas.

Section 4 : Édiction de la loi sur les hydrocarbures

4.1 Commentaire général sur la loi sur les hydrocarbures

Cette loi sur les hydrocarbures est bienvenue, pour s'assurer que le Québec ait un cadre cohérent et responsable pour l'éventuelle exploitation des hydrocarbures sur son territoire.

Deux éléments positifs sont à souligner dans ce projet de loi sur les hydrocarbures :

- **Examen par la Régie de l'énergie des projets de production.** Cette étape permettra un examen indépendant des projets de production (article 38), ce qui pourrait contribuer à donner de la légitimité aux projets de production et à les rendre plus acceptables aux yeux de la population.
- **Plan de fermeture des puits.** Les enjeux sur les puits abandonnés, fermés de manière non-définitive et les sites non-restaurés étant trop fréquents dans le secteur des hydrocarbures, il est appréciable que le projet de loi soit explicite et exigeant sur la responsabilité et les questions de fermeture des puits (articles 93 à 116).

4.2 Lien entre la transition énergétique et les hydrocarbures

Les débats publics font rage sur l'exploration d'hydrocarbures, leur éventuelle production et les projets de transport d'hydrocarbures. Les questions soulevées dans ces débats sont toutes légitimes. L'une d'entre elles porte notamment sur la pertinence d'envisager la production d'hydrocarbures alors qu'on vise à diminuer la consommation d'hydrocarbures.

Ce sont là deux questions bien distinctes : parvenir à réduire la consommation pose une série de problèmes, parce qu'il faut revoir en profondeur plusieurs processus et habitudes de consommation bien ancrés dans nos sociétés – notamment notre vision des systèmes de transport, l'aménagement du territoire et les exigences que l'on a sur la conception des bâtiments et leur consommation d'énergie. Créer un cadre responsable pour une éventuelle production d'hydrocarbure est un défi beaucoup plus circonscrit, même si plusieurs dimensions environnementales, sociales et économiques sont touchées.

Il est possible de réussir une transition énergétique et de produire des hydrocarbures de manière aussi responsable que possible. Le cas du Danemark est un exemple : cet exportateur de pétrole et un modèle de transition énergétique. Il n'est cependant pas nécessaire de produire des hydrocarbures au Québec, dans la mesure où l'approvisionnement répondant à notre consommation, même réduite, peut être assurée par des importations, comme cela a été historiquement le cas. Par contre, la société québécoise pourrait accepter une production d'hydrocarbure si cela peut être rentable pour tous. Transition et production peuvent aller de pair. La transition énergétique doit cependant primer, pour s'assurer que nous bénéficions d'un environnement aussi propice à la vie humaine que possible et pour continuer d'améliorer nos conditions de vie.

Pour réussir la transition énergétique, le gouvernement devrait s'assurer de rendre disponible des moyens suffisants à son étude et sa mise en œuvre. Ce n'est pas le cas jusqu'à maintenant. Des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures ont été réalisées, mais un effort similaire sur la question plus importante et plus globale de la transition énergétique ne l'a pas été. Le projet de loi 106 compte 18 pages sur la transition énergétique, et une cinquantaine sur les hydrocarbures ! Difficile de ne pas conclure que la transition énergétique est prise plus à la légère que l'éventuelle production.

Cette posture n'est malheureusement ni favorable à la réussite de la transition énergétique, ni même à une plus grande acceptabilité de la production d'hydrocarbures, à cause d'une perception, fondée par les moyens investis dans les différents sujets, quant aux priorités du gouvernement.

Conclusion générale

Le gouvernement du Québec donne pour la province des cibles claires sur les enjeux énergétiques, qui sont bien enlignées avec les impératifs climatiques auxquels nous devons faire face. Il faut féliciter le gouvernement pour cette direction.

Les moyens mis en place pour atteindre la cible principale de réduire de 40 % la consommation de produits pétroliers (qui devrait grandement contribuer à atteindre la cible plus générale de réduire les émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030) sont cependant trop limités. L'organisme créé, Transition énergétique Québec, souffrira dès sa naissance d'un manque de coordination avec les ministères, d'un risque de politisation de ses actions et d'un financement éclaté –dont une partie sera liée à la production d'hydrocarbures. Si la création de TEQ est saluée, elle ne sera qu'un petit pas vers la transition énergétique, peut-être même un pas chancelant.

Les défis de la transition énergétique sont importants, et les bénéfices sont sans doute sous-estimés et mal compris par beaucoup. Pour réussir cette transition dans les courts délais prévus (moins que 15 ans !), le gouvernement aurait dû viser une refonte plus grande de la gouvernance de l'énergie et de l'environnement, en reconnaissant les liens importants qui existent entre ces secteurs et l'aménagement du territoire, le transport et les bâtiments. On ne change pas la société en conservant les vieilles structures cloisonnées qui ont contribué à créer les problèmes auxquels nous faisons face. Une refonte de la gouvernance de l'énergie, qui inclue les structures déterminant les modes de sa consommation, reste donc à faire – préférablement avant 2030.

Bibliographie

- CIA (2016) «GDP - Composition, by Sector of Origin», *The World Factbook*, Washington: Central Intelligence Agency(CIA). Page web consultée le 7 août 2016.
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2012.html>
- Conference Board of Canada (2016) «Intensité énergétique - Classement provincial et territorial», *How Canada Performs*, Ottawa: Conference Board of Canada. Page web consultée le 5 août 2016.
<http://www.conferenceboard.ca/hcp/provincial-fr/environment-fr/energy-intensity-fr.aspx>
- ECCC (2016) *National Inventory Report 1990-2014: Greenhouse Gas Sources and Sinks in Canada*, Canada's Submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change, Part 3, Gatineau: Environment and Climate Change Canada (ECCC).
- Lanoue R. et Mousseau N. (2014) *Maîtriser notre avenir énergétique - Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec : Ministère des Ressources naturelles.
- OECD (2014) *Factbook Country Statistical Profiles - 2014 edition*, Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).
- MERN (2016) *Politique énergétique 2030 – L'énergie des Québécois, Source de croissance*, Québec : Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MERN).
- MDDELCC (2016a) *Engagements du Québec - Nos cibles de réduction d'émissions de GES*, Québec : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Page web consultée le 5 août 2016.
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp>
- MDDELCC (2016b) *Fonds vert – Cadre de gestion*, Québec : MDDELCC.
- Statistique Canada (2016a) *Tableau 134-0004 Approvisionnement et utilisation de produits pétroliers raffinés, mensuel (mètres cubes)*, Ottawa : Statistique Canada.
- Statistique Canada (2016b) *Tableau 079-0003 Ventes de véhicules automobiles neufs, Canada, provinces et territoires mensuel*, Ottawa : Statistique Canada.
- Statistique Canada (2016c) *Tableau 128-0016 Disponibilité et écoulement d'énergie primaire et secondaire en térajoules annuel (terajoules)*, Ottawa : Statistique Canada.